



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) tenue le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle 203, au siège social de la Commission scolaire de Laval sise au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, QC H7S 1M5.

Liste des présences :

Nom, Prénom	Nom, Prénom
Abi-Nader, Claudia	Labrecque, Véronique
Al Anjri, Anovar	Lacombe, Véronique
Bélangier, Stéphane	Louis-Jean, Natasha
Blanchet, Nathalie	Martin, Patrick
Bouchard, Isabelle	Moreau, Caroline
Boucher, Marie-Hélène	Poirier, Karine
Castillo, Miriam	Poulin, Alexandre
Correa, Pastora	Poupart, Anne-Catherine
Darveau, Audrey	Racine, Jonathan
Desroches, Julie	Ricard, Julie
Espinosa Lopez, Liliana	Rousseau, Mélanie
Fournier, Kim	Sehab, Marie-Ève
Fournier, Suzanne	Therrien, Amélie
Gendron, Martine	Ziane, Nassima
Guido, Sophia	

Membres non votants	Titre
Arsenault, André	SERL
Cossette, Geneviève	Représentante des professionnels
DesRosiers, Jean-Sébastien	Directeur des Services éducatifs

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue;

Mme Ricard souhaite la bienvenue aux parents présents et résume son rôle comme présidente. Elle mentionne que les réunions sont ouvertes et que tous les parents peuvent y assister

Le CA est bien entouré et supporté par la CSDL. Mme Ricard tient à remercier les membres présents, soit : Alexandre Poulin, Suzanne Fournier, Isabelle Bouchard, Martine Gendron et Nassima Ziane, ainsi que les membres-parents sortants, Kim Fournier, Mélanie Rousseau et Nathalie Blanchet.

Le Comité est aussi composé de représentants de la CSDL, dont Geneviève Cossette et monsieur Jean-Sébastien DesRosiers, qui sont présents ce soir. Mme Ricard tient à remercier aussi Mme Lortie de sa présence.

Mme Ricard tient à remercier tous les membres pour leur implication, elle souhaite qu'ils demeurent actifs au bénéfice des élèves EHDAA, tout en souhaitant que de nouveaux bénévoles s'impliquent au sein du comité.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée;

Il est proposé par Julie Ricard, que Marie Josée Hébert, secrétaire de gestion à la commission scolaire, soit désignée comme secrétaire de l'assemblée.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-001

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Il est proposé par Alexandre Poulin d'adopter l'ordre du jour après la modification suivante : au point no. 12, Élection du commissaire-parent.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-002

Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2017;

Il est proposé par Isabelle Bouchard d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 octobre 2017.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-003

Adopté à l'unanimité

5. Présentation et dépôt du rapport annuel 2017-2018;

Mme Ricard présente le rapport annuel et invite les parents à en prendre connaissance en profondeur à la maison, car il y a beaucoup d'informations pertinentes. La lecture du mot de la présidente est faite séance tenante. Mme Ricard résume aussi les grands points à retenir. Parmi les grandes réalisations, il faut souligner le guide aux parents qui a été préparé. Les directions d'école l'ont en main et elles ont été invitées à en faire la distribution aux parents concernés. Ce document est aussi disponible sur le site web de la commission scolaire, sous l'onglet service aux élèves.

Mme Isabelle Bouchard fait la lecture du mot du commissaire-parent.

La composition du comité est régie par la loi sur l'instruction publique et il est formé de 12 membres-parents. Le reste du comité est formé de personnel de soutien, d'enseignants, de professionnels de la CSDL et d'un commissaire-parent. Ce soir, il y a élection pour 6 membres-parents. Ceux qui ne sont pas élus seront nommés substitués et pourront remplacer un membre lorsqu'il sera absent pour une rencontre ou pour la fin du mandat en cas de démission.

Le CCSEHDAA a été consulté à plusieurs reprises, que ce soit au niveau de la réussite éducative, du plan d'engagement vers la réussite (PEVR), du plan stratégique sur 4 ans. Les membres du CCSEHDAA ont fait des recommandations au regard des objectifs fixés.

Il y a aussi eu une consultation sur les critères d'inscriptions, qui sont toujours en cours. Il s'agit de la politique de la CSDL pour les inscriptions, transferts des élèves en cas de surplus, en fonction du transport, de fait qu'il s'agisse d'un EHDAA, etc.

Mme Lortie ajoute qu'il y a une différence entre la localisation des groupes EHDAA et les critères d'inscriptions. Celle-ci mentionne qu'il faut se donner des critères très objectifs pour savoir qui va quitter la classe, en cas de surnombre.

Il est proposé par Mélanie Rousseau, d'adopter le rapport annuel tel que déposé.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-004

Adopté à l'unanimité

6. Présentation des priorités du CCSEHDAA 2018-2019;

Les priorités énoncées dans le rapport annuel sont celles qui ont été identifiées à ce moment-ci, mais il n'est pas rare que d'autres priorités émergent en cours d'année.

7. Présentation du rôle et des responsabilités des membres du CCSEHDAA :

Mme Ricard résume les rôles et responsabilités, telles que décrites à la section 7 des règles de régie interne.

8. Mot de la présidente de la Commission scolaire de Laval;

Madame Lortie, présidente de la Commission scolaire de Laval, tient à remercier les parents d'être présents. C'est une façon de démontrer l'importance que ceux-ci apportent à l'éducation des enfants. Elle remercie aussi Mme Ricard de lui avoir donné l'opportunité de prendre la parole.

Les Commissions scolaires sont gérées comme les villes, le gouvernement, il y a donc beaucoup de sommes impliquées, c'est une obligation qu'il y ait des comités de parents, afin de s'assurer une représentation de la clientèle.

Il y a 12 secteurs électoraux, 12 commissaires élus. La présidence quant à elle est au suffrage universel à tous ceux et celles qui paient des taxes.

S'ajoutent 4 commissaires-parents, dont 1 choix du Comité de parents, 1 représentant des écoles primaires, 1 représentant des écoles secondaires et 1 représentant des EHDA.

Pour être représentant d'une au comité de parent, il est obligatoire de faire partie du CÉ de l'établissement fréquenté par son enfant.

La présidente est porte-parole des médias, responsable des communications, de la distribution des ressources équitablement. Mme Lortie soutient que la Commission scolaire de Laval, suite à une résolution des commissaires, a choisi d'investir un montant de 14 millions de dollars supplémentaires, afin de mieux répondre aux besoins des élèves HDA.

Elle mentionne aussi qu'un cyberbulletin est régulièrement envoyé. On y retrouve plusieurs informations pertinentes relatives à la Commission scolaire.

La loi exige que la commission scolaire consulte les comités de parents et les CCSEHDA. Il peut arriver que les comités se sentent moins concernés, ils ne sont pas obligés de répondre à ce moment.

Pour la prochaine année, il y a déjà 3 consultations qui ont été envoyées, et une 4^e arrive, soit au niveau du choix du protecteur de l'élève.

Les rencontres des commissaires se tiennent tous les mercredis.

La présidente de la Commission scolaire remercie à nouveau les parents de leur implication au sein de la commission scolaire.

9. **Questions du public;**

1- Quelle orientation sera adoptée suite à la nomination du nouveau gouvernement provincial, soit la CAQ ?

Mme Lortie répond qu'il est difficile de connaître les intentions de M. Legault actuellement. Chacun des élèves doit avoir le droit à la réussite éducative, dans le cadre de ses capacités.

Le ministre peut intervenir dans les commissions scolaires tout en respectant la législation en vigueur. Mme Lortie mentionne qu'il faut nous concentrer sur notre mission, soit le succès de nos élèves.

2- Afin d'évaluer le poids du CCS versus le comité de parents, combien de parents du CCS siègent au Comité de parents ?

Officiellement, 3 personnes élues siègent au Comité de parents, en plus du commissaire-parent. Leur rôle est de véhiculer l'opinion du comité.

Un parent mentionne qu'elle serait soulagée de savoir qu'au sein du comité, il y avait un parent qui est lui-même diagnostiqué comme étant un TSA, cela aiderait aux autres représentants de mieux comprendre leur situation particulière.

3- On demande s'il y a des critères de sélection pour accéder à une classe EHDA. France Migneault précise qu'il y a des profils établis et que pour qu'un enfant ait accès aux services, il doit répondre au profil.

- 4- Actuellement, on a l'impression que les enfants sont intégrés dans les classes, mais que les services ne sont pas offerts. La question est donc, serait-il possible qu'un intervenant de l'extérieur soit sollicité ?

France Migneault répond qu'il n'est pas possible que des intervenants de l'externe viennent en classe. Mais il est possible et souhaitable que tous les intervenants travaillent ensemble, au bénéfice de l'élève.

Mme Ricard précise que s'il y a des questions précises ou personnelles, il est possible de laisser lesdites questions en fin de rencontre. Monsieur DesRosiers en assurera le suivi.

- 5- Est-ce qu'il y aurait lieu de débiter par l'intégration au lieu de débiter par une classe spécialisée ?

France Migneault répond qu'actuellement, il y a un questionnement sur l'habitude développée au fil des années, c'est dans notre culture de placer les enfants en classe spécialisées. Dorénavant, on travaille avec les enfants en préscolaire, et on va vers la classe ordinaire.

10. Désignation des officiers d'élection pour l'assemblée générale :

10.1. Nomination d'une présidence d'élection;

Il est proposé par Julie Ricard, et appuyé par Nathalie Blanchet que madame Louise Lortie soit désignée présidente d'élection.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-005

Adopté à l'unanimité

10.2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élection;

Il est proposé par Louise Lortie, et appuyé par Suzanne Fournier, que Marie Josée Hébert soit désignée secrétaire d'élection.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-006

Adopté à l'unanimité

10.3. Nomination des scrutateurs;

Il est proposé par Louise Lortie, et appuyé par Suzanne Fournier qu'André Arsenault et France Migneault soient désignés comme scrutateurs d'élection.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-007

Adopté à l'unanimité

11. Désignation des membres parents 2018-2019 :

11.1. Procédure d'élection;

Les procédures d'élections sont décrites par Mme Lortie.

11.2. Mise en candidature;

Les candidats suivants soumettent leur candidature :

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| 1. Claudia Abi Nader | 8. Kim Fournier |
| 2. Julie Desroches | 9. Anne-Catherine Poupart |
| 3. Sophia Guido | 10. Jonathan Racine |
| 4. Véronique Labrecque | 11. |
| 5. Véronique Lacombe | 12. |
| 6. Nathalie Blanchet | 13. |
| 7. Mélanie Rousseau | 14. |

Tel que madame Ricard l'a mentionné, tous les candidats seront placés par ordre décroissant en fonction en débutant par le plus grand nombre de votes obtenus. Les 6 premiers seront élus membres-parents et les suivants seront substitués.

Mme Caroline Moreau et Liliana Ispinoso précisent vouloir être substitués seulement.

11.3. Désignation des membres parents.

Les 6 membres-parents élus sont, en ordre alphabétique :

Julie Desroches	Véronique Lacombe
Kim Fournier	Anne-Catherine Poupart
Véronique Labrecque	Mélanie Rousseau

Les 6 membres-parents qui demeurent en poste sont, en ordre alphabétique :

Isabelle Bouchard	Alexandre Poulin
Suzanne Fournier	Julie Ricard
Martine Gendron	Nassima Ziane

Les substitués sont, en ordre de priorité :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Sophia Guido | 4. Liliana Ispinoso |
| 2. Claudia Abi Nader | 5. Caroline Moreau |
| 3. Jonathan Racine | 6. Blanchet, Nathalie |

Il est proposé par Patrick Martin,

Que les noms des membres-parents du CCSEHDAA désignés lors de son assemblée générale soient transmis au Comité de parents afin que celui-ci puisse les entériner lors de son assemblée générale du 9 octobre prochain.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-008

Adopté à l'unanimité

12. Élection du commissaire-parent;

Le commissaire parent parent EHDAA doit être élu par le comité de parents parmi les parents qui sont membres du CCSEHDAA pour un mandat de deux ans, LIP art.145.

À cet effet, le Comité de parents de la CSDL a voté une résolution lors de l'AGA du comité de parents du 21 octobre 2014, confirmant qu'il entérinera le nom du commissaire-parent EHDAA qui a été élu lors de l'assemblée générale des parents du CCSEHDAA.

Le commissaire-parent EHDAA élu lors de l'AGA du CCSEHDAA de 2018 sera entériné lors de l'AGA du Comité de parents le 9 octobre 2018. Le mandat se termine en 2020.

Information supplémentaire :

Le commissaire-parent EHDAA est rémunéré par la Commission scolaire de Laval.

Considérant l'importance d'assister aux séances du Conseil des commissaires et aux comités pléniers, une résolution a été adoptée au Conseil des commissaires sur l'application de frais de pénalité sur la non assiduité des commissaires à ces séances.

Rôle et responsabilités du commissaire-parent EHDAA;

Le profil du candidat à ce poste devra avoir les qualifications suivantes :

- Grande écoute;
- Habileté de communication;
- Esprit d'équipe.

Les responsabilités du commissaire-parent EHDAA sont :

- Assister aux séances du CCSEHDAA ;
- Assister aux pléniers et aux séances du conseil des commissaires;
- Assister aux séances du Comité de parents;
- Participer aux différents comités du Conseil des commissaires de la CSDL, le cas échéant;
- Apporter une expertise de la clientèle HDAA dans tous les dossiers traités et dans les décisions prises par le conseil des commissaires de la CSDL;
- Accompagner au besoin les parents dans leurs démarches.

Mme Lortie appelle les mises en candidatures pour un poste de 2 ans :

Mme Isabelle Bouchard

Mme Kim Fournier, cette dernière refuse.

Mme Isabelle Bouchard est donc élue par acclamation.

Projet de résolution

ATTENDU qu'à la CSDL qu'il doit y avoir, entre autres, un (1) commissaire-parent EHDAA qui doit être élu à tous les deux (2) ans par le Comité de parents;

ATTENDU que ce parent doit-être choisi parmi les parents membres du CCSEHDAA;

ATTENDU que même si ce pouvoir de désignation ou d'élection appartient au Comité de parents, rien n'empêche le CCSEHDAA et celui-ci de convenir de modalités pour ce faire;

ATTENDU qu'à cet effet, le Comité de parents de la CSDL a voté une résolution le 17 mars dernier, confirmant qu'il entérinera le nom du commissaire-parent EHDAA qui lui sera transmis par le CCSEHDAA, suite à l'assemblée générale des parents du CCSEHDAA;

ATTENDU que le CCSEHDAA procède à la désignation du commissaire-parent EHDAA tel que mentionné dans ses règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Ricard

Que le nom de Mme Isabelle Bouchard élu(e) commissaire-parent EHDAA soit transmis au Comité de parents afin que celui-ci puisse l'entériner lors de son assemblée générale du 9 octobre 2018.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-009

Élue par acclamation

13. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Ricard de lever l'assemblée à 21 h 12.

AGA-CCSEHDAA-2018-10-02-010

Adopté à l'unanimité

Kim Fournier
Secrétaire exécutive

Julie Ricard
présidente